

Fiche d'information France

Assurance vie par capitalisation liée à un fonds contre un versement unique

Remarques générales

Durée

_ Il n'existe aucune durée minimale ou maximale. La durée peut être choisie librement (possibilité à vie).

Placements

_ Tous les fonds d'investissement ou placements accessibles au public qui reproduisent un indice, ou les mandats de gestion de fortune

Versements complémentaires

_ Possibles à tout moment

Risque biométrique

_ Pas de nécessité de risque biométrique

Remarques

- _ Possibilité de choisir librement le gestionnaire de fonds et la banque de dépôts
- _ Possibilité de transférer un portefeuille
- _ La prestation d'assurance n'est pas reprise dans la succession
- _ Planification patrimoniale de son vivant et planification successorale
- _ Libre choix des bénéficiaires en rangs et en quotités pouvant être modifié à tout moment.
- _ Protection du patrimoine en cas de droit de souscription irrévocable (Asset Protection - protection des actifs) ou en cas de structure contractuelle conforme (et droit des contrats applicable)

Situation fiscale

Taxe sur les assurances

_ Néant

Impôts pendant

la durée du contrat

- _ Pas d'impôts sur le revenu
- _ Pas d'impôts de l'UE sur les intérêts
- _ Impôt sur la fortune :
 - < EUR 800'000 : 0% (correspond à la franchise)
 - EUR 800'000 – EUR 1.3 Mio. : 0.50%
 - EUR 1.3 Mio – EUR 2.57 Mio. : 0.70%
 - EUR 2.57 Mio – EUR 5 Mio. : 1.00%
 - EUR 5 Mio. - EUR 10 Mio. : 1.25%
 - > EUR 10 Mio. : 1.50%

En cas de vie

(assurance vie par capitalisation)

- _ Impôt sur les revenus du capital :
 - < 4 ans : 35%
 - 4 – 8 ans : 15% plus 15.5% de charges sociales
 - > 8 ans : 7,5%

Situation fiscale**En cas de vie – Droit du choix
des capitaux (assurance pension)**

_ L'assurance pension n'est pas proposée

**En cas de vie – Attribution
d'une rente (assurance pension)**

_ L'assurance pension n'est pas proposée

Rachat

_ Cf. situation en cas de vie (assurance vie par capitalisation)

Rachat partiel

_ Cf. situation en cas de vie (assurance vie par capitalisation)

**En cas de décès
Impôts sur le revenu**

_ Néant

**Impôt sur les successions en
cas de décès**

_ Il existe un impôt sur la succession, dont les conjoints ou partenaires pacsés sont exemptés

_ Primes payées avant l'âge de 70 ans (Taxable sur le valeur effectif) :

Franchise : EUR 152.500 par bénéficiaire

Taux d'imposition : Au-delà, prélèvement de 20% jusqu'à EUR 700.000, puis 31.25% au-delà

_ Primes payées après l'âge de 70 ans (Taxable sur le primes versées) :

Franchise : EUR 30.500

Taux d'imposition : en fonction du montant de la succession et du degré de parenté. Pour les enfants, le taux maximum des droits de succession s'élève à 45% ; pour les autres héritiers, il s'élève à 60%

Impôt sur les donations

_ Les donations sont imposées

_ Franchise : EUR 80.724 pour les conjoints et partenaires pacsés

_ Franchise : EUR 100.000 pour les parents en ligne directe

_ Franchises tous les 15 ans au

_ Pour les enfants, le taux maximum des droits de donation s'élève à 45% ; pour les autres héritiers, il s'élève à 60%

Clause de non-responsabilité _ La présente documentation n'est prévue que pour son destinataire et ne peut être reproduite, transmise ou publiée sous forme électronique ou autre. Elle ne sert qu'à votre information et ne constitue pas une proposition, offre ou invitation à faire une offre, annonce publique, ou une quelconque recommandation pour l'achat ou la vente de produits.

Le contenu a été élaboré par nos collaborateurs et repose sur des sources d'information que nous considérons être fiables. Nous ne pouvons cependant vous donner l'assurance ou la garantie quant à son exactitude, intégralité et actualité. Nous tenons à préciser que IAB Ltd. ne dispense pas ou ne propose pas d'assistance fiscale ou juridique. Par conséquent, IAB Ltd. ne peut être tenue pour responsable des conséquences fiscales de toute nature liées à la présente fiche d'information ou au contrat d'assurance.

Les circonstances et fondements, faisant l'objet de la présente publication contiennent des informations susceptibles d'être modifiées à tout moment. On ne peut dès lors supposer que les conditions ou informations, depuis le moment de leur publication, n'ont connu aucune modification ou sont encore d'actualité. Les informations contenues dans la présente publication ne constituent pas des aides à la prise de décision en matière économique, légale, fiscale ou autres questions de conseils. De même, des décisions ne peuvent être prises uniquement sur base de ces données. La présente publication n'est pas destinée à des personnes sujettes à une mesure juridique interdisant ou rendant sujette à autorisation la distribution de la présente publication. Les personnes venant à être en possession de la présente publication doivent dès lors s'informer d'éventuelles restrictions et s'y conformer.